

CONNECT & vous

DÉCEMBRE 2018

17





En 1992, l'anthropologue Robin Dunbar découvre que la taille des groupes de primates non-humains est corrélée avec la taille de leur néocortex : ces animaux ne peuvent pas maintenir de cohésion dans un groupe plus grand que la taille maximale autorisée par la capacité de traitement de l'information de leurs cerveaux. Appliqué à l'homme, il trouve 150 : c'est le nombre de Dunbar.

Si ce nombre est avéré chez certaines populations humaines (taille moyenne des villages ou d'unité militaire),

sa validité fait encore débat dans le domaine des communautés virtuelles.

150 pourrait donc être le nombre de personnes maximum avec qui nous pouvons maintenir des relations sociales stables ou, pour parler en primate, le nombre de relations que nous pouvons « épouiller ». Cette capacité à gérer son réseau, Dunbar l'appelle le « toilettage social » et nous devrions y consacrer 42 % de notre temps !

Des études sont en train de démontrer que, pour les réseaux sociaux, l'utilisateur atteint son seuil maximal d'activité sociale entre... 150 et 200 amis.



La vraie question que nous devons nous poser n'est pas : est-ce que notre nombre "d'amis" sur Facebook est assez grand, mais plutôt est-ce qu'il est assez petit.

Malheureusement, aucune recherche à ce jour sur le nombre de Dunbar appliqué à la restauration!

Bienvenue dans le monde de la carterestaurant, qui promeut l'épouillage contact et... sans contact (cf. page 2).

Vincent TOCHE, Président de CONECS

Sommaire	Pages
Comment ça marche	4
Le déploiement du « Sans-Contact » en Monétique Intégrée (MI)	'
Interview	2
Stéphane FERRY, Payment Manager - IKEA France	
Actu	3
3C Payment	,
La presse en parle	3

Chiffres clés du « Sans Contact » :



Le nombre de transactions réalisées depuis le lancement du sans contact en France en 2012



des transactions cartes
Titre-Restaurant sont éligibles
au sans contact, leur montant
maximum quotidien étant fixé
par la loi à 19 €



C'est le nouveau plafond unitaire d'achat par transaction depuis le 1er octobre 2017. Auparavant, il n'était que de 20 €, insuffisant aux yeux des utilisateurs commerçants et consommateurs



La part des paiements par carte en sans contact sur les transactions inférieures à 20 €



Le volume des dépenses 2017 effectuées en sans contact



des transactions cartes Titre-Restaurant dématérialisés, le sont en sans contact



Le nombre de points de vente actifs en sans contact a doublé entre septembre et décembre 2018

Sources: Conecs / GIE CB.

Comment ça marche ?

Le déploiement du « Sans-contact » en Monétique Intégrée (MI)

Le terme de « monétique intégrée » (MI) décrit une architecture de paiement avec un serveur centralisé interfacé avec des terminaux de paiement (TPE) par opposition à la « monétique autonome » où chaque TPE agit en toute autonomie. La fonction « sans contact » ne s'appréhende pas de la même façon dans les deux cas.

Dans le cas de la MI, principalement utilisée par les enseignes multi-points de vente, c'est un serveur monétique centralisé qui communique avec les systèmes acquéreurs (CONECS pour le TRD, Banques pour les CB, etc.)

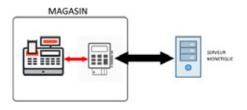
Comment ça marche?...la mite

Pour déployer l'acceptation CONECS sans contact en MI, il faut ajouter un nouveau logiciel spécifique dans le système monétique centralisé ET dans les TPE du réseau, nécessitant parfois une évolution de ces mêmes TPE s'ils n'ont pas assez de mémoire interne pour cela. Vient ensuite la phase de « provisionning » soit le paramétrage de la solution monétique (le serveur et ses TPE connectés) avec des données spécifiques au mode sans contact.

La principale évolution concerne donc l'intégration de la cinématique « sans contact » dans le système d'encaissement global.

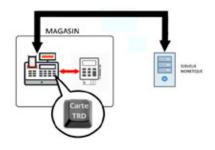
On observe 3 cas de figure :

1. La monétique embarquée



Cas le plus simple : le TPE est indépendant de la caisse (ou simplement relié à la caisse pour récupérer le montant à encaisser [via protocole « Concert », cf. Newsletter n°14]), donc aucune intégration particulière du sans contact au système d'encaissement centralisé.

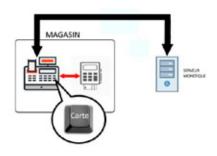
2. La monétique intégrée avec moyen de paiement carte TRD



Dans ce cas, un bouton dédié «carte TRD» existe sur la caisse, le TPE est piloté par la caisse uniquement.

3.La monétique intégrée avec moyen de paiement « toute carte »

Dans ce dernier cas, un bouton générique



« toute carte » existe sur la caisse, en plus de l'évolution du logiciel de caisse. Comme dans le cas précédent, le contrôle de l'éligibilité des produits au paiement TRD

nécessite la gestion d'un double échange avec le système monétique pour traiter le paiement en 2 temps :

- 1. Détection du type de carte présentée par le client (carte TRD par exemple),
- Traitement du paiement après modification du montant à payer pour tenir compte du sous-total de produits éligibles au paiement TRD.

Pour l'acceptation CONECS sans contact, cela se traduit par un parcours de paiement spécifique avec une double présentation sans contact de la carte TRD sur le TPE, appelée également « double tap » :

- La première présentation permet de détecter le type de carte,
- La seconde présentation permet de valider le montant autorisé pour le paiement TRD.

La MI présente donc des spécificités et des exigences complexes. Toute l'expertise de Conecs, de ses partenaires constructeurs de TPE (Ingenico, Verifone, etc.) et bien évidemment des services monétique de l'enseigne concernée sont mis en œuvre pour une intégration réussie.

${ m I}$ nterview

Stéphane FERRY, Payment Manager - IKEA France



Connect & Vous: Monsieur Ferry, en tant que Payment Manager, vous avez supervisé le déploiement de la solution CONECS au sein du système d'encaissement des restaurants et épiceries IKEA France. Avant d'aborder le sans contact, comment s'est passée cette implémentation?

Stéphane Ferry: Nous avons entrepris le

déploiement de la solution Conecs dès mars 2015, pour répondre à la demande croissante de nos clients et pour offrir un panel de moyens de paiements toujours plus large. Ce déploiement initial a été préparé très en amont avec les équipes monétiques d'IKEA et de Conecs bien-sûr, mais également avec le concours d'Ingenico qui équipe en TPE l'ensemble de nos caisses. Notre système étant centralisé, en monétique intégrée, il était important que cette implémentation se passe vite et bien car le moindre

problème se serait répercuté sur l'ensemble de nos caisses. Ce premier déploiement s'est déroulé sans encombre grâce à nos compétences internes et par l'implication et le professionnalisme de nos partenaires, avec bien moins de problématiques qu'avec l'implémentation des cartes de 1^{ère} génération moins adaptées à nos attentes.

C&V: Vous venez depuis quelques semaines d'évoluer vers le sans contact, quelles ont été les étapes de cette évolution?

SF: Nous avions une demande et des attentes fortes pour l'acceptation du sans contact, non seulement de nos clients mais aussi de nos collaborateurs. En dehors du temps gagné lors du passage en caisse et de la facilité d'usage, le fait qu'il n'y ait plus de contact avec des espèces, même pour de faibles montants est un atout en matière d'hygiène important pour notre secteur restauration. Nous avons également fait évoluer notre solution monétique en installant la nouvelle gamme de TPE Ingenico ainsi qu'une évolution de notre back office. Les enjeux, comme les risques, étaient donc d'autant plus grands. Comme pour l'implémentation initiale, les équipes monétiques de Conecs ont travaillé main dans la main avec les nôtres, ce qui nous a permis de définir la cinématique de paiement la plus adaptée. Nous avons

Interview ...la mite

par exemple opté pour le mode « XY » [voir ci-dessous] nous permettant de respecter la législation sur l'éligibilité des produits sans pénaliser la fluidité du paiement pour le client.

C&V: Avec ces premiers mois de recul, quel est votre bilan de cette implémentation des paiements en Titres-Restaurant 2ème génération sans contact?

SF: Pour nos restaurants et épiceries, les paiements en Titres-Restaurant représentaient 30 % avant la dématérialisation. Depuis son avènement, la part des transactions sans contact ne cesse de croître pour atteindre 10 % à date, c'est bien un enjeu de croissance et de diminution de nos temps de transaction important. Techniquement, tout s'est bien déroulé et aujourd'hui encore, Conecs reste présent à nos côtés pour des préoccupations de maintenance ou d'évolutions à venir.

Le mode « XY » qu'est-ce que c'est ?

Le mode « XY » (dénomination Ingenico) permet de détecter le type de carte insérée dans le TPE et de différencier les produits dits éligibles au paiement Titre-Restaurant (principalement plats préparés, fruits, laitages, etc.) et les autres articles, le tout sur un même ticket de caisse. Ce mode permet donc de régler les produits éligibles par carte labélisée Conecs, et les autres avec un moyen de paiement classique, espèces ou carte bancaire, en contact ou en sans contact.

Ce système d'encaissement, possible uniquement en « monétique intégrée », automatise aussi bien le contrôle obligatoire des produits éligibles, que la multiplicité des moyens de paiements utilisés.





3C PAYMENT a annoncé fin novembre, s'être associé à Conecs et avoir ajouté les cartes Titre-Restaurant 2ème génération à son offre de solutions de paiement en France. Les paiements par cartes TRD émises par les émetteurs clients de Conecs, sont gérés par la solution 3C Payment « 3C POS » pay@counter et peuvent désormais être utilisés au sein d'enseignes de restauration, comme par exemple « Pret A Manger ». La solution 3C Payment / Oracle Simphony fonctionne via la nouvelle interface de paiement Oracle (Oracle Payment Interface) - première solution certifiée disponible en France.



La presse en parle...

GOMPTOIRS La revue des comptoirs

1er / 09 / 2018

Payer on line par titre-restaurant

« La dématérialisation des titres-restaurant a marqué un tournant, la possibilité de les encaisser sur un site e-commerce ou de e-livraison est une nouvelle étape. Le groupe Lyra, leader dans la sécurisation des paiements, s'associe à Conecs, opérateur technique des titres-restaurant dématérialisés, pour lancer Payzen, la première plate-forme de paiement en ligne. »

Ecommerce E-commerce Le Mag

1er / 09 / 2018

Lyra propose le paiement en ligne par titres-restaurant

« Le groupe Lyra, spécialisé dans la sécurisation des paiements, s'associe à Conecs (...) : Une opportunité pour les e-commerçants du secteur d'accroître leurs ventes en touchant plusieurs millions de bénéficiaires de titres-restaurant et en offrant de nouveaux parcours de consommation 100 % web (click & collect, click & delivery...). »



1er / 09 / 2018

Titres-restaurant : des avantages à connaître

« Le titre-restaurant est un véritable avantage pour l'entreprise qui en fait bénéficier ses collaborateurs, et ce à plusieurs titres. Pour le personnel déjà en place, ce n'est pas une augmentation de salaire à proprement parler, mais une sorte de « bonus » social qui peut être perçu comme un gain de pouvoir d'achat immédiat. Pour les nouvelles recrues ou les embauches ultérieures, c'est un élément de compétitivité externe qui permet de faire la différence, développe Igor Vautier (expert-comptable du cabinet Basic Compta à Caen). Côté salarié, le titre-restaurant est considéré comme un complément de salaire. Il ne rentre donc pas dans le calcul de l'impôt sur le revenu. »



France 3 Occitanie

02 / 09 / 2018

Le Toulousain Lyra lance un titre restaurant nouvelle génération

« Lorsque le client passe la commande, il peut ainsi payer une commande en titrerestaurant (jusqu'à 19 euros par jour selon la loi) et compléter son paiement, si besoin, en réglant le solde par carte bancaire. Pour parvenir à ce défi technologique, Lyra s'est associé avec Conecs, opérateur technique des titres-restaurant dématérialisés. Les deux entreprises espèrent ainsi attirer tous les professionnels du secteur. « Les Titres-Restaurant dématérialisés deviennent un formidable levier de croissance à exploiter pour les restaurants et commerces de bouche », explique Yves Sicouri (Lyra). »



Restoconnection.fr

07 / 09 / 2018

Titres-restaurant dématérialisés : quelles initiatives dans le paiement mobile ?

« Si la version papier reste prédominante, les titres dématérialisés constituent désormais 15 % des titres émis, selon CONECS, opérateur technique universel en charge de l'acquisition et du routage de transactions de titres-restaurant dématérialisés. (...) Selon ses promoteurs, le titre-restaurant dématérialisé (carte titre-restaurant, portefeuille électronique) offre des avantages aussi bien au salarié qu'à l'employeur : facilité de gestion et d'utilisation (contrôle du solde en temps réel, possibilité de commander en ligne), assurance contre la perte et le vol, accélération du délai de remboursement (sous 48 heures contre un mois pour la version papier) »

Directeur de la publication : Vincent Toche Conception, édition : INEDIT. www.conecs.fr